



union pour la
reconstruction
communiste

— DÉCLARATION —

28 AVRIL

JOURNÉE MONDIALE DE LA « SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL »

L'HUMAIN EST LE CAPITAL LE PLUS PRÉCIEUX. ARRÊTONS LE MASSACRE DES BLESSÉS ET DES MORTS AU TRAVAIL !

Usine Lustucru à Saint-Genis-Laval (banlieue de Lyon) : dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 avril, un jeune ouvrier intérimaire de 22 ans, est mort après être tombé dans un laminoir à pâtes.

Bagnols-sur-Cèze (Gard), dans une entreprise de construction : vendredi 17 avril, le jeune Calvin, 15 ans, élève de seconde faisant un stage d'observation, est mort écrasé par le chariot élévateur qu'il conduisait, après en avoir perdu le contrôle dans un virage.

Le 17 juin 2025, à Saint-Lo dans la Manche, c'est le jeune Axel, 16 ans, qui avait perdu la vie lors de son 1er jour de stage de seconde.

En France, tous corps de métier confondu, pour l'année 2024, il y a eu près de 1 300 personnes qui sont mortes à cause de leur travail : 764 sur leur lieu de travail, 318 sur le trajet du travail, et plus de 200 victimes de maladies professionnelles reconnues. À cela s'ajoutent plus de 550 000 accidents du travail et des dizaines de milliers de maladies professionnelles. Derrière ces chiffres, il y a des vies brisées, des familles touchées, et une réalité sociale trop souvent reléguée au second plan.

Ces drames ne relèvent pas de la fatalité. Ils s'inscrivent dans une organisation du travail qui, bien souvent, expose les travailleurs à des risques connus. Les employeurs ont pourtant une obligation légale de garantir la santé et la sécurité de leurs salariés. Dans les faits, cette

obligation est trop souvent insuffisamment respectée, faute de volonté réelle d'agir en profondeur, car bien souvent la rentabilité de l'entreprise prime souvent sur la sécurité des salariés et la compétitivité sur les conditions de travail. Le profit avant l'Humain.

L'intensification des rythmes de travail, l'augmentation de la charge de travail, la pression constante, mais aussi l'allongement des carrières, contribuent à l'usure physique et mentale. Beaucoup de travailleurs ont des horaires en équipes alternées, avec un travail de nuit ou des horaires décalés qui ont des effets reconnus sur la santé : troubles du sommeil, risques cardiovasculaires accrus, fatigue chronique. Plusieurs études montrent qu'ils contribuent à la réduction de l'espérance de vie.

Le non-respect des règles de sécurité au travail

Afin de faire face à la perte de pouvoir d'achat, beaucoup de travailleurs n'ont d'autre choix que d'accepter ces conditions difficiles : un travail en équipe alterné mieux rémunéré, une augmentation du temps de travail en effectuant des heures supplémentaires, en réalisant des tâches ou un emploi sans avoir les formations adéquates. Cette réalité crée un cercle vicieux où les travailleurs, pour maintenir leur niveau de vie, s'exposent davantage à des risques qui altèrent leur santé sur le long terme. Certains vont même s'exposer à des dangers en négligeant des protocoles de sécurité mise en place par l'entreprise afin d'assurer une bonne rentabilité de leur force de travail, non pas par amour du travail, ni le goût de produire toujours plus, mais pour simplement s'assurer

de ne pas perdre son job et continuer à subvenir financièrement à sa famille.

Beaucoup de patrons (ou leurs représentants...) ont tendance à fermer les yeux sur le non-respect des règles de sécurité dans l'entreprise, tant que le bénéfice risque penche en faveur de l'entreprise. Et si par malheur l'accident a eu lieu, ces mêmes patrons n'auront aucun scrupule à mettre la faute sur le salarié ou les salariés qui pensaient « agir pour le bien-être de la société ». Il faut se rappeler du terrible accident de l'usine AZF à Toulouse (31 morts, 8 000 blessés). L'employeur avait essayé de mettre la faute sur ses salariés alors que l'enquête a démontré sa culpabilité dans son inaction à supprimer un risque grave !

Par ailleurs, une partie importante de ces atteintes à la santé reste peu visible. Les accidents ne sont pas tous déclarés, certaines maladies professionnelles ne sont pas reconnues, et les effets psychiques du travail sont encore largement sous-estimés. Cette invisibilisation est renforcée par certaines stratégies de communication des entreprises. À travers des démarches de « responsabilité sociale » ou d'engagement à « garantir un niveau de sécurité élevé », certaines entreprises mettent en avant leur image sans toujours traiter pleinement les conditions de travail réelles. Ce phénomène de « greenwashing » peut contribuer à détourner l'attention des enjeux essentiels de santé et de sécurité. Il n'est pas rare qu'un salarié victime d'un accident du travail se voit proposer par l'employeur (ou son représentant) de ne pas déclarer l'accident, de rester chez lui payé comme s'il travaillait et avec parfois une promesse d'évolution à venir ou une enveloppe donnée sous la table...

Face à cette situation, il est indispensable de renforcer les politiques de prévention, de garantir l'application effective des obligations des employeurs et de redonner aux travailleurs les moyens

de s'exprimer sur leurs conditions de travail ; cela doit passer dans l'immédiat par une augmentation des moyens donnés aux représentants du personnel pour qu'ils puissent exercer pleinement leur rôle auprès des salariés. La santé au travail ne peut pas être une variable d'ajustement, elle doit être une priorité collective.

La complicité de l'État

Les divers gouvernements au pouvoir depuis plusieurs dizaines d'années sont complices de ce bilan. Ils ont mis en place successivement plusieurs lois concernant le droit au travail... qui sont toutes des régressions sociales majeures pour les travailleurs, y compris en matière de santé et sécurité puisque le nouveau code du travail imposé par décret en 2017 a supprimé l'Instance des Représentants du Personnel la plus importante et qui avait le plus de pouvoir et de moyens, à savoir le CHS-CT, Comité d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et de Conditions de travail, en le relayant en simple commission du Comité Social et Économique (CSE)... sans moyen pour garantir et faire respecter les droits des salariés en matière de sécurité au travail.

Ce 28 avril, à l'occasion de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, l'Union pour la Reconstruction Communiste rappelle que cette journée doit servir de tribune afin de dénoncer ces réalités, afin de rendre visibles les travailleurs victimes d'accidents et de maladies professionnelles. Cette journée doit permettre d'impulser les luttes collectives pour que le travail ne soit plus synonyme de mise en danger.

La route est encore longue vers la nouvelle société communiste qui mettra l'humain au centre de son projet. D'ici là, organisons la lutte pour faire respecter la santé et la sécurité au travail face à un patronat dont la première préoccupation réelle est l'exploitation de notre force de travail, quoi qu'il en coûte.